

Président de la Commission:

**Serge ANDRIEU
166 Rue de la Tour
84200 CARPENTRAS
Tel : 06.14.97.80.25**

Membres: ROSI Bernard (Vice Président) – Florent LEDIG - - MICHEL Eric – SARTORE Claude-CALIGARIS Christian - PROST Frédéric (Médecin) –LOVISA Fabien (responsable Quad) - André HONNORAT- RAOULT Fabrice –LAUGIER Frédéric

Règlement du Championnat de Ligue de Provence d'Enduro 2012

Le Championnat de Ligue de Provence d'Enduro se déroulera à partir du 20 mai et en conformité au règlement FFM 2012. Il est ouvert à tous pilotes de nationalité française, toutes cylindrées confondues.

1 - TITRES:

Les trois premiers du championnat seront titrés dans les catégories suivantes :

- ▣ **Elite:** E 1 – E 2 – E 3 (Pilotes Elite 2011 + les 9 premiers du scratch de la catégorie National A 2011 + les pilotes qui en feront la demande avant le 31/12/11 sous réserve d'acceptation de la commission).
- ▣ **Nationale A :** E 1 – E 2 – E 3 (Tous les pilotes possesseurs de la Licence NCA)

NOTA : E 1 = de 100 cc à 125 cc 2T et de 175 cc à 250 cc 4T
E 2 = de 175 cc à 250 cc 2T et de 290 cc à 450 cc 4T
E 3 = de 290 cc à 500 cc 2T et de 475 cc à 650 cc 4T

- ▣ **Nationale B scratch(Trophée)**
- ▣ **50 cc** moins de 19 Ans au 01/01/2012
- ▣ **Vétérans** plus de 37 Ans au 01/01/2012 (Nota: classement E1 – E2 - E3)
- ▣ **Vétérans II** (+ de 47 Ans au 01/01/2012)
- ▣ **Féminines**
- ▣ **Espoirs** moins de 19 Ans au 01/01/2012
- ▣ **125 4 temps**

Les Vétérans, les Féminines, les 50 cc , les Espoirs, les 125 4 temps feront partie de la Catégorie Nationale A.

ATTENTION:

Le classement sera établi sur la totalité des manches , chaque jour étant considéré comme une manche.

Pour classer une catégorie au championnat de ligue, le nombre de participants doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Pour être sur le Podium , au championnat de ligue de Provence, les pilotes devront avoir marqué des points dans au moins 2 épreuves.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

2 - CLASSEMENTS:

Le barème des points attribués par jour d'épreuve est le suivant :

par catégorie : 25.20.16.13.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1. du premier au quinzième (conformément au championnat de France).

Les pilotes ne pourront concourir et être titrés que dans une seule catégorie.

Les pilotes extérieurs à la ligue ne marqueront pas de point.

NOTA : En fin d'année, les 9 premiers de la catégorie nationale A Scratch établie par la ligue monteront en élite. (sauf les vétérans qui devront en faire la demande)

Les 3 premiers du Trophée NCB ne pourront plus être classés en NCB l'année suivante.

Les pilotes Elite n'ayant pas marqué de point pendant deux ans descendront automatiquement en ligue national A.

3 - ENGAGEMENTS:

Les droits d'engagements sont fixés à 60 € pour 1 Jour, 120 € pour deux jours.

Dans le cas d'une épreuve sur 2 jours, les pilotes pourront s'engager pour une seule journée ;

ATTENTION

**Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet : www.engage-sports.com
(au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)**

Priorité : Les pilotes participants en Elite, National A, 50 cc, les vétérans et les féminines seront engagés en priorité sur les épreuves organisées par la Ligue de Provence.

L'attribution d'un numéro à l'année ne vaut pas engagement pour les épreuves.

Les engagements seront clos 5 Jours avant l'épreuve.

Passé ce délai, une majoration de 20% pourra être appliquée.

Le bulletin d'engagement est disponible sur le site internet de la ligue.

Les pilotes s'engageant en licence à la journée devront fournir un certificat médical de moins d'un an ou une licence d'entraînement 2012.

De plus, ils devront fournir le permis de conduire correspondant à leur catégorie de course et un CASM.

Les numéros de course seront attribués comme suit.

Les plaques de course et les numéros devront être de couleur et dimension homologuées.

ELITE :

- E 1 (Plaques de couleur blanc, numéro noir)
- E 2 (Plaques de couleur rouge, numéro blanc)
- E 3 (Plaques de couleur jaune, numéro noir)

NATIONALE A :

- E 1 de 100 à 199 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- E 2 de 200 à 299 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- E 3 de 300 à 399 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

50 cc :

de 500 à 520 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

Féminines :

de 540 à 549 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

Vétérans et Vétérans II:

de 550 à 699 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

NATIONALE B : (Licence NCB

de 700 et Plus (Plaques de couleur noir, numéro blanc)

LICENCE JOURNEE :

de 800 et plus

4 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :

4.1 - Vérifications administratives:

Aux vérifications, les pilotes doivent fournir les pièces administratives suivantes :

- ▣ La confirmation de l'engagement
- ▣ Permis de Conduire ou BSR et carte d'identité pour les 50 cc.
- ▣ Attestation d'Assurance de la moto **AU NOM DU PILOTE** .
- ▣ Carte grise du motocycle – Procès Verbal de réception établi par le service des mines (pour les réceptions à titre isolé)
- ▣ Licence valide.

4.2 - Vérifications techniques:

Au contrôle technique, les motos devront être en conformité avec le règlement du Championnat de France (Plaque d'immatriculation, les garde-boues arrière plats style Cross sont interdits, carter de chaîne , mousse de guidon, normes phoniques nationales)

Les pneus type FIM sont obligatoires à l'avant et à l'arrière.

Les W garage ne sont pas autorisés.

Les motos et les équipements pilotes doivent être conformes au règlement FFM et au Code de la Route. (feux de croisement en état). Les feux de croisement sont obligatoires durant toute l'épreuve.

Nota : l'engagement ne sera pas remboursé si la moto ne satisfait pas au contrôle Technique
Seuls les casques norme ECE 22/05 et ECE 22/06 seront autorisés. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués.

Conformément au règlement national les caméras sur le casque sont interdites.

Le contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage aura lieu au cours des vérifications techniques

Nota: En cas de non fonctionnement au moment du départ, le concurrent sera arrêté après les 20 mètres et devra remettre en état son éclairage avant de repartir.

Le Directeur de Course pourra refuser le départ en cas de non conformité du pilote et /ou de sa machine.

L'utilisation d'un tapis environnemental ainsi qu'un extincteur de classe B de minimum 2 kg est obligatoire par pilote à l'endroit où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant.

L'utilisation des « tear off » (écrans jetables) est interdite .

:

6 - RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

7 - OFFICIELS :

- a) Un Directeur de Course sera désigné par le club organisateur. Il sera licencié dans la ligue et devra être titulaire d'une licence de Directeur de course avec le spécifique Enduro du 1^o Degré.
- b) Un délégué sera désigné par la commission Enduro Endurance Tout Terrain de la LRMP et devra être titulaire du spécifique 1^o Degré.
- c) Deux (2) O.C.S ou O.D.C Titulaire 1^o degré Enduro seront désignés par le club Organisateur
- d) Trois OCP minimum par spéciale ou équivalent seront désignés par le club organisateur
- e) Un Commissaire Technique Licencié au minimum sera désigné par la Ligue et devra être aidé dans sa tâche par au moins deux personnes du club organisateur.
- f) Des Chronométreurs Officiels chargés d'assurer le chronométrage des spéciales seront désignés par le club organisateur.

Le coût de leur hébergement sera pris en charge par le Club Organisateur.

8 - SANCTIONS et PENALITES :

Les sanctions et pénalités seront les mêmes qu'en Championnat de France

ATTENTION rappel : Perte du carton de pointage 10 secondes

Le délai de mise hors cours est de 30 minutes sauf pour les 50 cc et les Féminines pour lesquels il est de 1 Heure.

Nota : Devant le comportement, de plus en plus fréquent, de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des Officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné.

9 - CALENDRIER :

- 1 avril 2012 Privas (07) (MC Privadois)
- 20 mai 2012 ST Christol (84) (RC Albion)
- 16 et 17 juin 2012 Aiglun Digne (04) (MC Dignois) (Elite/nat A)

Vu le faible nombre d'épreuves, la Commission se réserve le droit de rajouter une épreuve avant l'ouverture du Championnat.

LISTE DES PILOTES ELITE LIGUE DE PROVENCE 2012

Nom du pilote	Numéro attribué à l'année	Nom du pilote	Numéro attribué à l'année
Andrieu Rudy	Attribué par le club	Kontzler Joël	Attribué par le club
Arniaud Anthony	Attribué par le club	Lambert Nicolas	Attribué par le club
Autran Romain	Attribué par le club	Lasaone Thomas	Attribué par le club
Autuori Sébastien	2	Lassus Cyril	Attribué par le clubC
Autuori Stéphane	3	Leclere Thierry	26
Bares Laurent	12	Lecoanet Fabrice	21
Barnes Mika	Attribué par le club		
Bernard Cédric	Attribué par le club	Lethelier Antoine	Attribué par le club
Béthune Jérôme	27	Mattioli Jean Michel	Attribué par le club
Beuret Nicolas	Attribué par le club	Méo Antoine	Attribué par le club
Bideau Damien	16	Mercadier Julien	Attribué par le club
Bolmond Louis	Attribué par le club	Moinier Morgan	Attribué par le club

Bozzo Sébastien	Attribué par le club	Mouton Jean	28
Brémond Mickaël	13	Obelisco Daniel	Attribué par le club
Brémond Nicolas	Attribué par le club	Olivier Frédéric	31
Cafagna Nicolas	8	Ollive Nicolas	Attribué par le club
		Paquereau Maxime	Attribué par le club
Caligaris Cédric	Attribué par le club	Pasquier Nicolas	Attribué par le club
Carli Julien	Attribué par le club	Pelissier Cyril	Attribué par le club
Carli Pierre	Attribué par le club	Pelissier Francis	22
Cassan Landry	Attribué par le club	Perna Regis	Attribué par le club
Casteu David	Attribué par le club	Pinet Willy	30
Cenni Yan	Attribué par le club	Pocchiola Olivier	Attribué par le club
Chastan Damien	Attribué par le club	Polge Stéphane	17
Colomban Julien	Attribué par le club	Porte Guillaume	Attribué par le club
Colomban Loïc	1	Poullain Henry	23
Colomban Mickaël	Attribué par le club	Ranguis Christophe	Attribué par le club
Corbeille Sébastien	Attribué par le club	Raymond Fabien	Attribué par le club
Cotton Rudy	5	Rodriguez Nicolas	Attribué par le club
Cotton Julian	Attribué par le club		
Dasse Philippe	Attribué par le club	Rogier Frédéric	18
Daumas Guillaume	4	Roguet Gilles	Attribué par le club
De Germond J Daniel	Attribué par le club	Roux Jean Emmanuel	Attribué par le club
Destro Cyril	Attribué par le club	Sarrazin Jérémy	Attribué par le club
Deurrieu Fabien	Attribué par le club	Sartore Christophe	Attribué par le club
Deurrieu Florian	Attribué par le club	Secchi Patrick	Attribué par le club
Devisy Arnaud	11	Senechal Yannick	Attribué par le club
Dussuelle Thibaut	7	Seta Patrice	Attribué par le club
Eyries grégory	14	Sollier Claude	Attribué par le club
Fromont Sylvain	10	Subra Jean Baptiste	9
Giaj Denis	20	Tinti Jean Christophe	Attribué par le club
Giraud Guillaume	6	Tissot Yannick	15
Gonnet Vivien	Attribué par le club	Tosello Philippe	29
Guichard Laurent	Attribué par le club	Tournier Alix	Attribué par le club
Hauptert Mike	Attribué par le club		
Hortelano Wilfried	25	Traversa Bernard	19
Iatropoulos Eric	32	Viedma Raphaël	24

Jaffray Yannick	Attribué par le club	Weber Samuel	Attribué par le club
-----------------	----------------------	--------------	----------------------